

VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 30 juin 2008.

Présents : *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ; HENROTIN Jean, MULLENS Guy, de BARQUIN Jules, LEJEUNE Janique et VUYLSTEKE Pierre, Echevins ; BARTHELEMY Isabelle épouse RENAULT, DUBOIS Jean-Marie, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie épouse HERMAN, DEFAUX Julien, PONCIN Camille, MANIQUET Albert, LAVIS Thierry, ENGLEBERT Cathy épouse PERET, LIBOTTE Laurent, THERASSE Rudy, HERMAN Yvon, DERMAGNE Pierre-Yves et BONHIVERS Michel, Conseillers ; HENIN Jean-Marie, Président du C.P.A.S. (voix consultative) ; DEGEYE Jacques, Secrétaire communal.*

Délibération n° 115/2008.

OBJET : COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2006 : COMPTE BUDGETAIRE, BILAN, COMPTE DE RESULTATS, SYNTHESE ANALYTIQUE ET RAPPORT.

Le Conseil Communal ;

Vu les comptes communaux de l'exercice 2006 comprenant :

- le compte budgétaire, services ordinaire et extraordinaire,
- le bilan et le compte de résultats,

Vu le rapport rédigé en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Collège Communal, en date du 16.06.2008, n° 1107/2008, relative à la certification des comptes annuels 2006 ;

Vu les articles L-1122-23, L1312-1, L1313-1, L 3131-1, § 1^{er}, 6°, L 3132-1 et L 3132-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05.07.2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, et en particulier le chapitre 4 du titre 4 (articles 66 à 75) relatif aux comptes annuels ;

Vu la circulaire ministérielle du 14.02.2008 relative aux pièces justificatives ;

Entendre les commentaires de M. le Receveur Communal ;

ECOUTE le commentaire du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le compte ;

Par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

ACTE que le rapport de M. le Receveur Communal est remis en séance aux Conseillers Communaux ;

ARRETE les comptes annuels de l'exercice 2006, tels qu'annexés à la présente délibération ;

Récapitulatif des comptes de l'exercice 2006 :

1° le compte budgétaire de l'exercice 2006 :

	ordinaire	extraordinaire
Résultat budgétaire (droits constatés nets-Engagements) :	1.500.459,14	- 7.005.836,72
Résultat comptable (droits constatés nets-Imputations comptables) :	1.583.430,17	- 4.588.356,24

VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 30 juin 2008.

Délibération n° 115/2008 (suite 2).

2° le compte de résultats au 31.12.2006 :

Boni d'exploitation : 1.729.485,44 EUR

Boni de l'exercice : 2.248.047,52 EUR

3° le bilan au 31.12.2006 :

Actif/Passif : 124.478.624,70 EUR

Résultats reportés (exercices antérieurs + exercice 2005 + exercice 2006) = 2.248.047,52 EUR ;

Expédition de la présente délibération et des comptes communaux et des pièces justificatives requises sera transmise au Collège Provincial du Conseil Provincial, pour approbation.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(s) J. DEGEYE.

Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 4 juillet 2008.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

J. DEGEYE.

F. BELLOT.